

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00705

Numéro SIREN : 428 268 023

Nom ou dénomination : DISTRIBUTION CASINO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006472

## **Distribution Casino France**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « C - Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et « D - Immobilisations financières » de la partie « II - Règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et contrôlé que ces notes de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons examiné la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yvon Salaün', written in a cursive style.

Yvon Salaün

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	Page	2
BILAN	Pages	3 à 4
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	Pages	5 à 8
COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES	Pages	9 à 23

Groupe Casino	DISTRIBUTION CASINO France	Au 31/12/2018
	ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE	

## COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	notes	2018	2017
Chiffre d'affaires, hors taxes	1	8 997,8	8 559,4
Prix de revient des ventes	2	(7 001,2)	(6 576,3)
<b>Marge commerciale</b>		<b>1 996,6</b>	<b>1 983,1</b>
% du CA HT		22,2%	23,2%
Frais de personnel	3	(912,4)	(884,7)
Autres produits et charges d'exploitation	4	(1 128,6)	(1 107,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5	(108,3)	(107,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(152,7)</b>	<b>(116,0)</b>
% du CA HT		-1,7%	-1,4%
Résultat financier	6	(278,3)	(87,3)
<b>Résultat courant avant impôts et participations</b>		<b>(431,0)</b>	<b>(203,4)</b>
% du CA HT		-4,8%	-2,4%
Participation des salariés		(1,8)	(1,5)
Impôts sur les activités courantes	7	28,5	27,2
<b>Résultat courant après impôts et participation</b>		<b>(404,3)</b>	<b>(177,6)</b>
% du CA HT		-4,5%	-2,1%
Résultat exceptionnel net d'impôts	8	(129,1)	(101,3)
<b>Résultat net</b>		<b>(533,4)</b>	<b>(279,0)</b>
% du CA HT		-5,9%	-3,3%

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## BILAN ACTIF

en millions d'euros	notes	2018	2017
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	9	2 690,5	2 697,0
Amortissements et Dépréciations		(469,8)	(450,1)
		2 220,7	2 246,9
Immobilisations corporelles	10	1 967,5	1 916,8
Amortissements et Dépréciations		(1 333,8)	(1 282,2)
		633,7	634,6
Immobilisations financières (a)	11	4 238,9	4 228,9
Dépréciations		(1 081,4)	(805,8)
		3 157,5	3 423,1
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>6 011,9</b>	<b>6 304,6</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks	12	632,4	803,4
Créances clients et autres débiteurs (b)	13	942,3	677,9
Disponibilités		148,8	106,2
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 723,5</b>	<b>1 587,5</b>
<b>Comptes de régularisations et assimilés (b)</b>	14	<b>105,8</b>	<b>103,7</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 841,2</b>	<b>7 995,7</b>
(a) dont prêts à moins d'un an		-	-
(b) dont à plus d'un an		119,9	128,2

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## BILAN PASSIF

en millions d'euros	notes	2018	2017
<b>Capitaux propres</b>	15	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>
<b>Provisions</b>	16	<b>201,6</b>	<b>193,0</b>
Dettes financières	17	141,5	140,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18	3,2	2,5
Dettes fournisseurs	18	1 525,5	1 417,6
Dettes fiscales et sociales	18	339,4	339,6
Autres dettes	18	1 394,4	1 145,0
<b>Dettes (a)</b>		<b>3 404,0</b>	<b>3 045,0</b>
<b>Comptes de régularisations et assimilés (a)</b>	14	<b>25,6</b>	<b>6,6</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 841,2</b>	<b>7 995,7</b>
(a) dont à moins d'un an		3 403,8	3 032,9
dont entre un et cinq ans		0,0	0,0
dont à plus de cinq ans		25,8	18,7

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I – Faits caractéristiques de l'exercice -

En 2018, la société a connu une croissance de son chiffre d'affaires même si celui-ci a été impacté par le mouvement « Gilets Jaunes » en fin d'année.

La société a poursuivi le déploiement de l'offre Bio, frais et snacking et du e-commerce, et affirme sa position sur le premium alimentaire sur le réseau supermarché.

L'année 2018 est marquée par l'apport de 5 sites supermarchés à la société ALOEDIS et de l'apport de logiciels, outils et développements informatiques liés aux applications mobiles CASINO MAX, BINGOSINO à MAXIT.

La société a continué son plan de rationalisation et de modernisation de son parc magasin et sa stratégie de déploiement de la franchise sur les trois formats.

### II – Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour au 31/12/2018.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Le mali technique constaté lors d'opérations de fusion, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

#### A - Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Elles sont principalement constituées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les coûts de développement correspondent à des frais de packaging des produits à marque propre et sont amortis sur 3 ans.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3, 5 ou 8 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets et selon qu'il s'agisse d'un logiciel applicatif ou ERP. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

### **B – Immobilisations Corporelles :**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Parkings	20 ans
Agencements des terrains	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, Aménagements, Installations diverses	10 ans

### **C – Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin.
- pour la proximité, le groupe est le réseau constitué de tous les magasins.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds de commerce est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du Chiffre d'Affaires TTC en fonction du type de magasin et de sa rentabilité l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Pour les sites en location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site.

Les immobilisations dédiées à la franchise pure (enseignes et systèmes d'encaissement) ne sont testées qu'en cas d'indices sérieux de pertes de valeurs : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur comptable nette.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### **D – Immobilisations Financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour le Groupe Casino.

Des précisions complémentaires sont fournies en note 11 « Immobilisations financières ».

Distribution Casino France active les frais d'acquisition de titres de participation et les étale par le biais d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

#### **E – Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires (comprenant notamment les coopérations commerciales), ainsi que des frais de fonctionnement des centrales d'achat, de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée de plusieurs façons :

- pour les magasins de proximité en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par magasin sur la somme : stock initial + entrées du mois, destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.
- pour les entrepôts, les hypermarchés et les supermarchés, la valeur des marchandises stockées est déterminée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

#### **F – Créances et Dettes :**

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation est individualisée et ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou de l'environnement économique, suivant les informations connues à la date de son calcul.

La provision est calculée selon une matrice de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

#### **G – Titres de Placements :**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

#### **H – Provisions et Engagements de retraite :**

##### Indemnités de départ à la retraite :

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions pour charges.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Médailles du travail :

Les primes versées à l'occasion de la remise des Médailles du Travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Primes pour services rendus – gérants mandataires

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, taux d'actualisation, taux d'augmentation des primes et taux de mortalité.

Autres provisions :

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

**I – Chiffre d'Affaires :**

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations.

**J – Marge Commerciale :**

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

**K – Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins**

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges l'année où l'ouverture et/ou la fermeture intervient.

**L – Résultat courant :**

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

**M – Participation :**

L'accord de participation Groupe prévoit le mode de détermination de la réserve de participation. Le calcul de la formule dérogatoire est fonction de l'évolution du résultat opérationnel courant contributif des sociétés du périmètre de l'accord. La comptabilisation se fait, au niveau de chacune des sociétés, pour le montant qui sera réellement versé à ses salariés.

Dans les cas où le montant du cumul des participations calculées selon la formule légale est supérieur au montant de la participation calculée selon la formule dérogatoire, c'est la formule légale qui s'applique.

**N – Résultat exceptionnel :**

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

### III – COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

#### NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Ventes de biens	8 704,1	8 264,0
Prestations de services	293,7	295,4
<b>Total</b>	<b>8 997,8</b>	<b>8 559,4</b>

Le Chiffre d'affaires est réalisé à 98% en France et 2% à l'étranger.

#### NOTE 2 - PRIX DE REVIENT DES VENTES

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Achats et variation des stocks	(6 940,7)	(6 570,9)
Coûts logistiques et frais de centrale d'achats	(470,9)	(475,8)
Coopérations commerciales	410,4	470,3
<b>Total</b>	<b>(7 001,2)</b>	<b>(6 576,4)</b>

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais de centrales d'achats aux prestations réalisées par les sociétés AMC Distribution, par les équipes en charge de la fonction Approvisionnement et de la fonction Achat.

#### NOTE 3 - FRAIS DE PERSONNEL

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Salaires et traitements	(654,9)	(619,9)
Charges sociales	(251,7)	(258,7)
Intéressement	(5,8)	(6,1)
<b>Total</b>	<b>(912,4)</b>	<b>(884,7)</b>

Les effectifs moyen de l'exercice ont été les suivants : (équivalent temps plein)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Cadres	2 274	2 138
Agents de maîtrise	2 790	2 783
Employés, ouvriers	20 138	19 754
Gérants supérettes	2 039	2 502
<b>Total</b>	<b>27 241</b>	<b>27 177</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Le produit attaché au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est basé sont comptabilisées. Ce produit est présenté en réduction des charges de personnel et s'élève à 25.5 M€.

Au titre des rémunérations versées en 2017, le crédit d'impôt s'élève à 34.3 M€ ; l'écart correspond au crédit d'impôt sur des rémunérations comptabilisées en 2017 versées en 2018.

Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière de :

- d'investissements dans la rénovation des hypermarchés, des supérettes et des supermarchés, et dans le développement de corners en hypermarchés et en supermarchés,
- de recrutement d'alternants et de personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage,
- de formations, entre autres, des collaborateurs des espaces marchés,
- d'innovations dans la mise en place de nouvelles applications mobiles ou dans l'évolution des logiciels de gestion des produits.
- d'investissements sur les activités de e-commerce pour l'amélioration de l'expérience clients et le renforcement de l'efficacité opérationnelle.

À partir du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

#### NOTE 4 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros	2018	2017
Autres achats et charges externes	(981,4)	(970,8)
Impôts, taxes et versements assimilés	(113,8)	(112,1)
Autres produits et charges	(33,3)	(24,5)
<b>Total</b>	<b>(1 128,6)</b>	<b>(1 107,4)</b>

Les « Autres produits et charges » comprennent notamment la production immobilisée correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et des coûts informatiques.

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon les postes suivants :

en millions d'euros	2018	2017
Achats et variation de stocks	3,9	17,8
Autres achats et charges externes	33,8	39,3
Autres charges	2,3	0,6
Frais de personnel	30,1	36,1
Impôts, taxes et versements assimilés	0,4	0,6
Dotations aux amortissements et provisions	36,5	10,3
<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>104,7</b>

Les transferts de charges relatifs aux autres achats et charges externes et aux frais de personnel correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

Les transferts de charges relatifs aux dotations aux amortissements et provisions correspondent principalement au reclassement en résultat exceptionnel de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliquée dans les comptes consolidés.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**NOTE 5 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(106,9)</b>	<b>(106,9)</b>
Actifs circulants	0,4	9,4
Risques et charges	(1,8)	(9,5)
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Total</b>	<b>(108,3)</b>	<b>(107,0)</b>

**NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Intérêts et autres produits financiers	6,1	7,6
Intérêts et autres charges financières	(291,8)	(102,1)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(285,7)</b>	<b>(94,5)</b>
Produits financiers de participation	7,4	7,2
<b>Total Résultat Financier</b>	<b>(278,3)</b>	<b>(87,3)</b>

Les charges financières nettes sont essentiellement composées :

- de dépréciations des titres de participation pour une dotation nette de -276.4 M€ en 2018 (-92.9 M€ en 2017) qui concerne essentiellement FPLP pour -217.6 M€ (-55.7 M€ en 2017), CODIM pour -62.6 M€ (-14 M€ en 2017).

Les produits de participations correspondent essentiellement aux distributions de dividendes : de la société FLOREAL pour 3.9 M€ (4.9 M€ en 2017), de la société CASINO CARBURANT pour 2.4 M€ (2.3 M€ en 2017) et de la société ALOEDIS avec un acompte sur dividende pour 0.2 M€ et une distribution de prime d'apport pour 0.6 M€.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### NOTE 7 - CHARGE D'IMPOT

en millions d'euros	2018	2017
Résultat courant	(431,0)	(203,4)
Participation des salariés	(1,8)	(1,5)
Résultat exceptionnel	(129,1)	(101,3)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(561,9)</b>	<b>(306,2)</b>
Impôt sur le résultat courant (après participation)	28,5	27,2
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
<b>Charge ou produit d'impôt</b>	<b>28,5</b>	<b>27,2</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(533,4)</b>	<b>(279,0)</b>

L'impôt sur le résultat courant est constitué par les crédits d'impôt apprentissage et mécénat.

#### ALLEGEMENT ET ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 674.3 M€.

Et correspond principalement à l'utilisation future des déficits qui s'élèvent à 1 914.5 M€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à -34.2 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur au 01/01/2019 de 31 % majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

#### INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino Guichard Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino Guichard Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

#### NOTE 8 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

en millions d'euros	2018	2017
Résultat de cessions d'immobilisations	(2,9)	(61,8)
<b>Résultat de cession d'actifs</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(61,8)</b>
Dotations / reprises de provisions	(11,3)	53,5
Autres charges et produits exceptionnels	(114,9)	(93,0)
<b>Résultat autre que cession d'actifs</b>	<b>(126,2)</b>	<b>(39,5)</b>
<b>Résultat exceptionnel avant impôts</b>	<b>(129,1)</b>	<b>(101,3)</b>
<b>Impôts</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat exceptionnel net d'impôts</b>	<b>(129,1)</b>	<b>(101,3)</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

La ligne « Résultat autre que cession d'actifs » se compose :

- des mouvements de provisions essentiellement constitués de la dotation nette de reprise des provisions pour amortissements dérogatoires, pour risques et charges divers et pour dépréciations d'immobilisations incorporelles et corporelles.
- des autres charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation des parcs de magasins et aux frais de transformation des magasins de proximité (superettes), supermarchés et hypermarchés, à la réorganisation des structures centrales et au reclassement en résultat exceptionnel de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliqué dans les comptes consolidés, et aux impacts du mouvement social des Gilets Jaunes.

Sur l'exercice 2017, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement liés à la rationalisation du parc des magasins de proximité et supermarchés, la rénovation de Géant (mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle et transformation de l'aménagement intérieur), la mise en place d'un nouveau concept en supermarché et à la réorganisation des structures centrales.

## NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Fonds de commerce	2 181,1	2 197,6
Autres immobilisations incorporelles	509,4	499,4
Dépréciation des fonds de commerce	(194,0)	(188,9)
Amort et dépréc des autres immo incorporelles	(275,8)	(261,2)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 220,7</b>	<b>2 246,9</b>

### b. Variations

en millions d'euros	Fonds de commerce	Droit au Bail	Autres Immo. Incorp.	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>2 008,7</b>	<b>65,1</b>	<b>173,1</b>	<b>2 246,9</b>
Acquisitions de l'exercice	3,4	0,2	20,5	24,1
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(13,9)	(4,6)	(0,6)	(19,1)
Acquisitions par voie d'apport	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport	(5,9)	0,0	(3,9)	(9,9)
Dotations aux amortissements	0,0	(0,1)	(19,3)	(19,4)
Reclassements et autres mouvements	0,0	0,0	1,2	1,2
Dépréciations	(5,2)	2,1	0,0	(3,1)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>1 987,1</b>	<b>62,7</b>	<b>170,9</b>	<b>2 220,7</b>

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou la création de logiciels pour 15 M€.

La diminution correspond essentiellement à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation des baux des sites de ce même format fermés définitivement et à la vente de 3 fonds de commerce supermarchés

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>		

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du "II - Règles et méthodes comptables" des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1,9 % et 5,6%.

#### NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Terrains et agencements	21,4	20,8
Amortissements	(7,4)	(7,0)
	14,0	13,8
Constructions et agencements	51,1	47,4
Amortissements	(25,3)	(25,1)
	25,8	22,3
Autres immobilisations corporelles	1 895,0	1 848,5
Amortissements et dépréciations	(1 301,1)	(1 250,1)
	593,9	598,4
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>633,7</b>	<b>634,6</b>

##### b. Variation

en millions d'euros	Terrains Agencements	Construct. Agencements	Autres Immob. Corporelles	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>13,8</b>	<b>22,4</b>	<b>598,4</b>	<b>634,6</b>
Acquisitions de l'exercice	0,9	3,9	142,8	147,6
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(0,1)	(0,3)	(40,1)	(40,5)
Acquisitions par voie d'apport (en V.N.C)	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport (en V.N.C)	(0,2)	0,0	(4,1)	(4,3)
Reclassements et autres mouvements	0,4	1,7	(3,3)	(1,2)
Dotations aux amortissements	(0,8)	(1,9)	(90,8)	(93,5)
Dépréciations	0,0	0,0	(9,0)	(9,0)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>14,0</b>	<b>25,8</b>	<b>593,9</b>	<b>633,7</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins :

- 56.2 M€ pour les hypermarchés
- 73.7 M€ pour les supermarchés
- 14.5 M€ pour la proximité
- 2.5 M€ pour les entrepôts

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Les diminutions par voie d'apport correspondent à l'Apport Partiel d'Actif Aloedis.

La diminution s'explique pour l'essentiel par :

- des opérations de cessions de matériels et d'agencements de sites
- des mises hors services suite aux rénovations des magasins

#### NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

##### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Titres de participations	4 162,2	4 158,9
Dépréciations	(1 081,3)	(805,7)
Net	3 080,9	3 353,2
Autres titres immobilisés	0,0	0,0
Dépréciations	0,0	0,0
Net	0,0	0,0
Prêts	63,3	56,6
Dépréciations	0,0	0,0
Net	63,3	56,6
Divers autres	13,4	13,4
Dépréciations	(0,1)	(0,1)
Net	13,3	13,3
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>3 157,5</b>	<b>3 423,1</b>

La société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.9% et 5.6%.

##### b. Variations

en millions d'euros	Brut	Amort & Deprec	Net
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>4 228,8</b>	<b>(805,8)</b>	<b>3 423,1</b>
Augmentations	25,4	(281,7)	(256,3)
Diminutions	(15,3)	6,1	(9,2)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>4 238,9</b>	<b>(1 081,4)</b>	<b>3 157,6</b>

L'augmentation des immobilisations financières est principalement due :

- à l'apport de 5 fonds de commerce à ALOEDIS rémunérés par des titres pour 7 M€

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- à l'apport de logiciels, outils et développement informatiques liés aux applications mobile CASINO MAX et BINGOSINO à MAXIT rémunérés par des titres pour 4,7 M€
- à l'augmentation de capital de la société POMALIN pour 3,5 M€ en contrepartie de l'apurement de la créance détenue vis-à-vis de cette société et en partie en numéraire,
- à l'acquisition des titres des sociétés SUMACAS ARCACHON, SUMACAS MONTUSSAN et SUMACAS SOUILLAC pour 3,2 M€
- au prêt versé au titre de l'effort à la construction pour 3,2 M€
- à l'octroi de 2 prêts à SUMACAS BSO Holding pour 3,5 M€

La diminution des immobilisations financières est principalement liée :

- à la cession de 34,1% des titres ALOEDIS à FZ INVEST pour une valeur de 2,4 M€
- à la cession des titres ALLODE à CASINO GUICHARD PERRACHON pour 8,2 M€
- à la cession des titres POMALIN à HOLDIMAG pour 3,5 M€
- à la liquidation de Jeanick pour 0,8 M€

La variation des dépréciations est expliquée en note 6.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations.

## NOTE 12 - STOCKS

### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Stocks magasins	625,1	610,0
Dépréciations	(9,5)	(3,3)
Net	615,6	606,7
Stocks entrepôts	16,8	196,7
Dépréciations	(0,0)	(0,1)
Net	16,8	196,6
<b>Stocks nets</b>	<b>632,4</b>	<b>803,4</b>

### b. Variations des dépréciations des stocks

en millions d'euros	Dépréciation des stocks
<b>au 31/12/2017</b>	<b>3,4</b>
Dotations	9,6
Apports	
Reprises	(3,4)
<b>au 31/12/2018</b>	<b>9,6</b>

La variation des stocks entrepôts s'explique par le changement du processus achat avec la création de deux sociétés dédiées aux achats : CD Supply Innovation pour une partie des produits à marque propre et Casino Extended Logistics pour certains produits à marque nationale.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**NOTE 13 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

**a – Décomposition**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Créances clients et comptes rattachés	588,9	310,8
Dépréciations	(49,0)	(30,3)
Net	<u>539,9</u>	<u>280,5</u>
Autres créances d'exploitation	148,8	172,8
Dépréciations	(3,8)	(3,9)
Net	<u>145,0</u>	<u>168,9</u>
Sociétés apparentées	129,4	105,7
Dépréciations	0,0	0,0
Net	<u>129,4</u>	<u>105,7</u>
Créances diverses	139,2	129,7
Dépréciations	(11,2)	(6,9)
Net	<u>128,0</u>	<u>122,8</u>
<b>Créances clients et autres débiteurs nets</b>	<b>942,3</b>	<b>677,9</b>

Ces créances sont à moins d'un an pour 892.3 M€ et à plus d'un an pour 50 M€.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 106.2 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2018:

- clients et comptes rattachés	pour	18.3 M€ (29.9 M€ en 2017)
- autres créances d'exploitation	pour	78.6 M€ (104.9 M€ en 2017)
- créances diverses	pour	9.3 M€ (8.0 M€ en 2017).

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

La variation du poste « créances clients et comptes rattachés » s'explique par la mise en place de la société Casino Extended Logistics avec la cession en novembre 2018 d'une partie du stock de certains produits à marque nationale à cette société.

**a. Variations des dépréciations pour créances clients et autres débiteurs**

<b>en millions d'euros</b>	<b>Actifs circulants</b>
<b>au 31/12/2017</b>	<b>41,1</b>
Dotations	30,4
Apports	(7,5)
Reprises	
<b>au 31/12/2018</b>	<b>64,0</b>

La variation des dépréciations pour créances provient de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliqués dans les comptes consolidés.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros	2018	2017
Charges constatées d'avance	105,8	103,7
Produits constatés d'avance	(25,6)	(6,6)
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>80,2</b>	<b>97,1</b>

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci, de l'étalement, dans le cadre de l'activité de franchiseur, des budgets d'ouvertures et coûts de développement sur la durée des contrats de franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures.

#### NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES

##### a. Ventilation avant et après répartition

en millions d'euros	2018	2017
Capital	106,8	106,8
Primes	4 525,1	4 804,1
Réserve légale		
- avant répartition	4,6	4,6
- après répartition	4,6	4,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	(533,4)	(279,0)
- après répartition	0,0	0,0
Acomptes sur dividendes	0,0	0,0
Provisions règlementées	106,9	114,6
<b>Capitaux propres</b>		
- avant répartition	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>
- après répartition (*)	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>

\* Sous réserve de l'approbation de l'affectation du résultat de l'assemblée générale du 03/05/2019.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**b. Evolution des capitaux propres**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>4 751,1</b>	<b>5 049,2</b>
Résultat de l'exercice	(533,4)	(279,0)
Augmentation du Capital (1)	0,0	0,0
Augmentation Prime d'Emission (1)	0,0	0,0
Diminution Prime d'Emission (2)	(279,0)	(516,6)
Résultat : affectation N-1 (2)	279,0	516,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Provisions règlementées	(7,7)	(19,1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>

(2) L'assemblée générale du 18 avril 2018, a décidé, d'imputer le résultat de l'année 2017 sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Le capital est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 € :

105 638 556	détenues par la société	CASINO GUICHARD PERRACHON SA
947 524	détenues par la société	URANIE
205 935	détenues par la société	DINETARD
9 314	détenues par la société	FLOREAL

**NOTE 16 - PROVISIONS**

**a. Décomposition**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Pour risques et litiges divers	58,0	59,0
Pour charges diverses	21,5	13,9
Pour primes services rendus	10,9	10,5
Pour indemnités fin de carrière	79,5	73,9
Pour médailles du travail	25,7	28,0
Pour IS/plus values comptables	2,1	2,1
Pour programme fidélité	3,9	5,6
<b>Provisions</b>	<b>201,6</b>	<b>193,0</b>

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

DCF est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations .... Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

#### b. Variations

en millions d'euros	au 1er janvier	Dotat.	Mouv.	Reprise (1)	au 31 décembre
Pour risques et litiges divers	59,0	56,6	0,0	(57,6)	58,0
Pour charges diverses	13,9	13,2	0,0	(5,6)	21,5
Pour primes services rendus	10,5	10,9	0,0	(10,5)	10,9
Pour indemnités fin de carrière	73,9	80,2	(0,7)	(73,9)	79,5
Pour médailles du travail	28,0	0,0	0,0	(2,3)	25,7
Pour IS/plus values comptables	2,1	2,1	0,0	(2,1)	2,1
Pour programme fidélité	5,6	42,2	0,0	(43,9)	3,9
<b>Provisions</b>	<b>193,0</b>	<b>205,2</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(195,9)</b>	<b>201,6</b>
dont exploitation		147,3		(145,5)	
dont exceptionnel		57,9		(50,4)	
dont financier		0,0		0,0	

(1) Dont reprises de provisions devenues sans objet pour 1.4 M€. Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges.

La variation de - 0.7 M€ en flux mouvement correspond au transfert du personnel chez ALOEDIS lors de l'Apport Partiel d'Actif.

#### c. Engagements de retraite

Provision Retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2018	Variation exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2018	Ecart actuariel non compta	Engagement réel au 31/12/2018
Valeur actuarielle des engagements (A)	73,9	5,6	79,5	63,1	142,6
Actifs financiers de couverture (B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provision (A+B)</b>	<b>73,9</b>	<b>5,6</b>	<b>79,5</b>	<b>63,1</b>	<b>142,6</b>

Variation de provision	coût financier	Rendement attendu	Coût services rendus	Amortisseme nt écart actuar.	effet réduction / liquidation	Charge de l'exercice	versement actifs	remboursem ent actifs	Prestations versées	Variation Exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	2,1		7,8	5,1	(4,1)	10,9	0,0	0,0	(5,4)	5,6
Actifs financiers de couverture (B)		0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provision (A-B)</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>7,8</b>	<b>5,1</b>	<b>(4,1)</b>	<b>10,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(5,4)</b>	<b>5,6</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.70 %
- Taux d'augmentation des salaires : 1.90 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges sociales : 35 %
- Taux de présence : taux moyen sur 2014 à 2018.

#### d. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.70 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.70 %

#### NOTE 17 - DETTES FINANCIERES

Dettes financières (en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			TOTAL
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Emprunt auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	115,7	0,0	0,0	115,7
Emprunts et dettes financières divers	0,0	0,0	25,8	25,8
<b>Total</b>	<b>115,7</b>	<b>0,0</b>	<b>25,8</b>	<b>141,5</b>

Les dettes financières diverses sont composées de dépôts et cautionnements.

#### NOTE 18 – DETTES

en millions d'euros	2018	Degré d'exigibilité			2017
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3,2	3,2			2,5
Dettes fournisseurs	1 525,5	1 525,5			1 417,6
Dettes fiscales et sociales	339,4	339,4			339,6
Autres dettes	1 394,4	1 394,4			1 145,0
<i>Dettes sur immobilisations</i>	20,1	20,1			30,1
<i>Sociétés apparentées</i>	1 312,7	1 312,7			1 074,2
<i>Dettes diverses</i>	61,6	61,6			40,7
<b>Total</b>	<b>3 262,5</b>	<b>3 262,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 904,7</b>

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 487,8 M€ et se décompose comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	223,5 M€ (248,2 M€ en 2017)
- Dettes fiscales et sociales d'exploitation	194,3 M€ (192,2 M€ en 2017)
- Dettes sur immobilisations	12,9 M€ (16,4 M€ en 2017)
- Comptes sociétés apparentées	8,1 M€ (7,1 M€ en 2017)

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- Dettes diverses

49,0 M€ (27,6 M€ en 2017)

Le montant des effets à payer, inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 114.9 M€.

#### AUTRES INFORMATIONS

##### a. Eléments concernant les entreprises liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société mère ne sont pas mentionnées.

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

##### b. Engagements hors bilan

en millions d'euros	2018	2017
<b>Engagements reçus</b>	<b>117,8</b>	<b>124,5</b>
Cautions bancaires et personnelles	47,2	54,2
Nantissements	67,4	67,3
Autres	3,2	3,0
<b>Engagements réciproques</b>	<b>263,5</b>	<b>278,8</b>
Loyers	263,5	278,8
<b>Engagements donnés</b>	<b>0,1</b>	<b>3,0</b>
Cautions bancaires	0,1	3,0
Garanties diverses	0,0	0,0

Par ailleurs, Distribution Casino France bénéficie :

- d'une option d'achat sur la totalité des titres des filiales de Sumacas Ile de France Holding qui est exerçable sur une période allant du 1/7/2019 au 1/7/2020 ; l'engagement de DCF relatif à cette option d'achat est estimé à 180 K€ au 31 décembre 2018. Cette option devient caduc si Franprix – Leader Price exerce une option d'achat portant sur les titres de l'actionnaire majoritaire de Sumacas Ile de France Holding.

##### c. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

##### d. Aspects environnementaux

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 5,7 millions d'euros au titre de la gestion des déchets.

##### e. Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

- ALOEDIS** : Apport partiel d'actif de DCF à cette société de 5 supermarchés (Castellane, Crest, Vif, Sainte Foy Les Lyon, Villedieu les Poels). La valeur nette des apports est de 6 963 453.82 €. L'apport a été rémunéré à hauteur de 139 267 actions de 50 € et une soulte numéraire de 104 €.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- **MaxIT** : Apport partiel d'actif de DCF à cette société de plusieurs logiciels (Casino Max et Bingosino). La valeur nette des apports est de 4 708 544 €. L'apport a été rémunéré à hauteur de 4 708 544 actions de 1 €.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**f. Identité de la Société Consolidante**

CASINO GUICHARD PERRACHON SA  
 Société anonyme à Conseil d'Administration  
 1 cours Antoine Guichard  
 BP306  
 42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2  
 N° SIRET : 55450117132465

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Conformément aux articles L.233-17 et R.233-15 du code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

**g. Evènements postérieurs à la clôture**

Dans le cadre du plan de cession d'actif annoncé en juin 2018 par le Groupe Casino, DCF a signé début 2019 des promesses unilatérales d'achats en vue de la cession de certains magasins déficitaires :

- Le 19/01/2019 : 6 hypermarchés Géant Casino à des adhérents Leclerc.
- Le 15/02/2019 : 8 supermarchés Casino à Lidl et d'un hypermarché à un adhérent Leclerc.
- Le 28/02/2019 : 2 hypermarchés Géant Casino au groupement les mousquetaires
- Le 12/04/2019 : 1 hypermarchés Géant Casino à un adhérent Leclerc et 1 hypermarché Géant Casino à un franchisé Système U.

En fonction des opportunités, d'autres cessions de magasins déficitaires pourraient intervenir.  
 Début mai, DCF rachètera les titres des sociétés SUMACAS La Tour bas Elné et SUMACAS Sarlat La Caneda.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- FILIALES (50 % au moins de capital détenu)</b>												
<b>SA FLOREAL</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928	53,5	59,4	100,00	14 377 126	99,9	59,3			811,0	3,1	3,9
<b>SAS CASINO CARBURANTS</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942	5,1	10,1	64,84	3 294 821	20,0	6,6			332,3	2,4	2,4
<b>FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING</b> 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316	1 409,9	1 812,2	100,00	1 409 942 412	3 725,4	2 949,9			7,5	106,7	-
<b>SA CODIM 2</b> RN 193 20600 FURIANI	400 594 412	15,0	14,4	100,00	2 163 216	224,7	28,7			40,2	-	9,0
<b>SAS SERCA</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	325 079 457	5,5	16,3	100,00	5 538 113	15,6	-			40,1	-	4,4
<b>BREAL</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619	0,5	2,2	99,94	5 011	6,6	5,3			0,6	0,5	
<b>DILUX</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894	2,6	3,8	99,81	164 647	11,4	11,4			1,3	0,6	
<b>SUMACAS MONTUSSAN</b> 10 Route de Lalande 33450 MONTUSSAN	824 525 315	1,6	0,8	100,00	1 633 759	2,4	2,4			8,4	-	0,6
<b>ALOEDIS</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	833 618 283	0,2	9,3	60,00	92 493	4,6	4,6			75,9	3,6	0,7
<b>MAXIT</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	833 618 168	4,7	4,8	99,98	4 708 544	4,7	4,7			1,7	0,1	
<b>DIVERS</b>					509 645	2,0	0,9					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	4 117,3	3 073,8	-	-	-	-	7,0

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)</b>												
<b>SUMACAS ILE DE FRANCE HOLDING</b> 1, Rue Cratoiva 92024 NANTERRE	823 705 660	33,8	14,4	49,00	16 582 211	16,6	-	3,5		0,5	- 3,5	
<b>SUMACAS BSO HOLDING</b> 2, Rue Troyon 92310 SEVRES	825 137 086			49,00	20 941 783	20,9	-					
<b>DIS AVAL</b> 73150 VALDISERE	780 112 785	0,0	0,4	36,00	576	1,3	1,3			4,6	0,6	
<b>DIVERS</b>					61 177	0,7	0,5					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	<b>39,5</b>	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	-

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- PARTICIPATIONS moins de 10 % de capital détenu)</b>												
<b>IMMOBILIERE GROUPE CASINO</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 269 856	251,9	2 254,7	0,16	426 218	5,3	5,3			97,9	39,7	
<b>DIVERS</b>					911	0,1	0,1					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		-	-	-	-	<b>4 162,2</b>	<b>3 080,9</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	<b>7,0</b>

(\*) informations relatives au dernier exercice clos N-1.

**DISTRIBUTION CASINO FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 106 801 329 euros**  
**1, Cours Antoine Guichard – 42000 SAINT-ETIENNE**  
**428 268 023 RCS ST-ETIENNE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 3 MAI 2019**

(...)

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale constatant que la perte de l'exercice s'élève à 533 380 809,73 euros, décide, sur la proposition du Président, d'affecter cette perte en totalité au compte « Primes d'émission, de fusion, d'apport », lequel, compte tenu de cette affectation, présentera un solde bénéficiaire de 3 991 702 252,85 euros.

Il est ici rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes globaux suivants

Exercices	Dividende global
2015	NEANT
2016	NEANT
2017	NEANT

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée**

(...)

**Extrait certifié conforme**  
**Par la présidente**  
**Madame Concettina SCHULER**



## **Distribution Casino France**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG et Autres



## Distribution Casino France

Exercice clos le 31 décembre 2018

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Distribution Casino France,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Distribution Casino France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « C - Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et « D - Immobilisations financières » de la partie « II - Règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des actifs immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et contrôlé que ces notes de l'annexe aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par votre société.

Nous avons examiné la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et le caractère raisonnable des évaluations en résultant.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les



informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yvon Salaün', written in a cursive style.

Yvon Salaün

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT	Page	2
BILAN	Pages	3 à 4
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	Pages	5 à 8
COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES	Pages	9 à 23

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## COMPTE DE RESULTAT

en millions d'euros	notes	2018	2017
Chiffre d'affaires, hors taxes	1	8 997,8	8 559,4
Prix de revient des ventes	2	(7 001,2)	(6 576,3)
<b>Marge commerciale</b>		<b>1 996,6</b>	<b>1 983,1</b>
% du CA HT		22,2%	23,2%
Frais de personnel	3	(912,4)	(884,7)
Autres produits et charges d'exploitation	4	(1 128,6)	(1 107,4)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5	(108,3)	(107,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(152,7)</b>	<b>(116,0)</b>
% du CA HT		-1,7%	-1,4%
Résultat financier	6	(278,3)	(87,3)
<b>Résultat courant avant impôts et participations</b>		<b>(431,0)</b>	<b>(203,4)</b>
% du CA HT		-4,8%	-2,4%
Participation des salariés		(1,8)	(1,5)
Impôts sur les activités courantes	7	28,5	27,2
<b>Résultat courant après impôts et participation</b>		<b>(404,3)</b>	<b>(177,6)</b>
% du CA HT		-4,5%	-2,1%
Résultat exceptionnel net d'impôts	8	(129,1)	(101,3)
<b>Résultat net</b>		<b>(533,4)</b>	<b>(279,0)</b>
% du CA HT		-5,9%	-3,3%

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## BILAN ACTIF

en millions d'euros	notes	2018	2017
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	9	2 690,5	2 697,0
Amortissements et Dépréciations		(469,8)	(450,1)
		2 220,7	2 246,9
Immobilisations corporelles	10	1 967,5	1 916,8
Amortissements et Dépréciations		(1 333,8)	(1 282,2)
		633,7	634,6
Immobilisations financières (a)	11	4 238,9	4 228,9
Dépréciations		(1 081,4)	(805,8)
		3 157,5	3 423,1
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>6 011,9</b>	<b>6 304,6</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks	12	632,4	803,4
Créances clients et autres débiteurs (b)	13	942,3	677,9
Disponibilités		148,8	106,2
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>1 723,5</b>	<b>1 587,5</b>
<b>Comptes de régularisations et assimilés (b)</b>	14	<b>105,8</b>	<b>103,7</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 841,2</b>	<b>7 995,7</b>
(a) dont prêts à moins d'un an		-	-
(b) dont à plus d'un an		119,9	128,2

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## BILAN PASSIF

en millions d'euros	notes	2018	2017
<b>Capitaux propres</b>	15	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>
<b>Provisions</b>	16	<b>201,6</b>	<b>193,0</b>
Dettes financières	17	141,5	140,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	18	3,2	2,5
Dettes fournisseurs	18	1 525,5	1 417,6
Dettes fiscales et sociales	18	339,4	339,6
Autres dettes	18	1 394,4	1 145,0
<b>Dettes (a)</b>		<b>3 404,0</b>	<b>3 045,0</b>
<b>Comptes de régularisations et assimilés (a)</b>	14	<b>25,6</b>	<b>6,6</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>7 841,2</b>	<b>7 995,7</b>
(a) dont à moins d'un an		3 403,8	3 032,9
dont entre un et cinq ans		0,0	0,0
dont à plus de cinq ans		25,8	18,7

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I – Faits caractéristiques de l'exercice -

En 2018, la société a connu une croissance de son chiffre d'affaires même si celui-ci a été impacté par le mouvement « Gilets Jaunes » en fin d'année.

La société a poursuivi le déploiement de l'offre Bio, frais et snacking et du e-commerce, et affirme sa position sur le premium alimentaire sur le réseau supermarché.

L'année 2018 est marquée par l'apport de 5 sites supermarchés à la société ALOEDIS et de l'apport de logiciels, outils et développements informatiques liés aux applications mobiles CASINO MAX, BINGOSINO à MAXIT.

La société a continué son plan de rationalisation et de modernisation de son parc magasin et sa stratégie de déploiement de la franchise sur les trois formats.

### II – Règles et méthodes comptables -

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général mis à jour au 31/12/2018.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

Le mali technique constaté lors d'opérations de fusion, est ventilé par catégorie d'actifs sous-jacents apportés.

#### A - Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Elles sont principalement constituées de fonds commerciaux, de parts de marché, de coûts de développement, de logiciels et de droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les coûts de développement correspondent à des frais de packaging des produits à marque propre et sont amortis sur 3 ans.

La durée d'amortissement des logiciels est de 3, 5 ou 8 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets et selon qu'il s'agisse d'un logiciel applicatif ou ERP. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les fonds commerciaux et les parts de marchés ne sont pas amortis.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

## **B – Immobilisations Corporelles :**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

Les amortissements des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisée en provision pour amortissements dérogatoires.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes sont les suivantes :

<b>Nature des immobilisations</b>	<b>Durée</b>
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Parkings	20 ans
Agencements des terrains	40 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels de transport	4 ans
Matériels et mobilier de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, Aménagements, Installations diverses	10 ans

## **C – Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Ces regroupements d'actifs sont définis comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, le groupe est le magasin.
- pour la proximité, le groupe est le réseau constitué de tous les magasins.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds de commerce est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage du Chiffre d'Affaires TTC en fonction du type de magasin et de sa rentabilité l'année en cours et des deux années précédentes.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

Pour les sites en location gérance, une valorisation systématique des actifs est opérée par la capitalisation à l'infini de l'EBITDA du site.

Les immobilisations dédiées à la franchise pure (enseignes et systèmes d'encaissement) ne sont testées qu'en cas d'indices sérieux de pertes de valeurs : fermeture, sinistre, obsolescence.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs devient inférieure à sa valeur comptable nette.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### **D – Immobilisations Financières :**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Une dépréciation ramène ceux-ci à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur utilité pour le Groupe Casino.

Des précisions complémentaires sont fournies en note 11 « Immobilisations financières ».

Distribution Casino France active les frais d'acquisition de titres de participation et les étale par le biais d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

#### **E – Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des rabais commerciaux, remises, et autres éléments similaires (comprenant notamment les coopérations commerciales), ainsi que des frais de fonctionnement des centrales d'achat, de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

La valeur des stocks de marchandises est évaluée de plusieurs façons :

- pour les magasins de proximité en appliquant sur le prix de vente, un coefficient correspondant à un taux de marge moyen par magasin sur la somme : stock initial + entrées du mois, destiné à ramener ce stock à un prix de revient d'achat.
- pour les entrepôts, les hypermarchés et les supermarchés, la valeur des marchandises stockées est déterminée selon la méthode Fifo (premier entré - premier sorti).

Une dépréciation ramène le stock à la valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

#### **F – Créances et Dettes :**

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La dépréciation est individualisée et ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou de l'environnement économique, suivant les informations connues à la date de son calcul.

La provision est calculée selon une matrice de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

#### **G – Titres de Placements :**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

#### **H – Provisions et Engagements de retraite :**

##### Indemnités de départ à la retraite :

Les salariés qui font valoir leur droit à la retraite bénéficient d'une allocation de départ en fonction de leur ancienneté.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits accumulés en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles telles que les augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ en retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité.

L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions pour charges.

La variation des écarts actuariels sur les engagements de retraite est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnues sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Médailles du travail :

Les primes versées à l'occasion de la remise des Médailles du Travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Primes pour services rendus – gérants mandataires

Lors de leur départ, les gérants mandataires ayant dix ans d'ancienneté perçoivent une prime pour services rendus. Les engagements de la société à ce titre font l'objet d'une évaluation à la valeur actuelle probable des droits accumulés selon la méthode des unités de crédit projetées ; cette évaluation tient compte des hypothèses de taux de rotation des gérants, taux d'actualisation, taux d'augmentation des primes et taux de mortalité.

Autres provisions :

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

**I – Chiffre d'Affaires :**

Le Chiffre d'Affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts ainsi que diverses prestations.

**J – Marge Commerciale :**

Le "Prix de Revient des Ventes" intègre, outre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les variations de stocks, les coûts logistiques et les frais de centrale d'achats.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés par les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à l'émission d'acomptes.

A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes encaissés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

**K – Frais avant ouverture (FAO) et après fermeture (FAF) des magasins**

Lorsqu'ils ne correspondent pas à la définition d'un actif, les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges l'année où l'ouverture et/ou la fermeture intervient.

**L – Résultat courant :**

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

**M – Participation :**

L'accord de participation Groupe prévoit le mode de détermination de la réserve de participation. Le calcul de la formule dérogatoire est fonction de l'évolution du résultat opérationnel courant contributif des sociétés du périmètre de l'accord. La comptabilisation se fait, au niveau de chacune des sociétés, pour le montant qui sera réellement versé à ses salariés.

Dans les cas où le montant du cumul des participations calculées selon la formule légale est supérieur au montant de la participation calculée selon la formule dérogatoire, c'est la formule légale qui s'applique.

**N – Résultat exceptionnel :**

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

### III – COMMENTAIRES SUR LE CONTENU DE CERTAINS POSTES

#### NOTE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Ventes de biens	8 704,1	8 264,0
Prestations de services	293,7	295,4
<b>Total</b>	<b>8 997,8</b>	<b>8 559,4</b>

Le Chiffre d'affaires est réalisé à 98% en France et 2% à l'étranger.

#### NOTE 2 - PRIX DE REVIENT DES VENTES

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Achats et variation des stocks	(6 940,7)	(6 570,9)
Coûts logistiques et frais de centrale d'achats	(470,9)	(475,8)
Coopérations commerciales	410,4	470,3
<b>Total</b>	<b>(7 001,2)</b>	<b>(6 576,4)</b>

Le montant des coûts logistiques correspond essentiellement aux prestations réalisées par la société Easydis et les frais de centrales d'achats aux prestations réalisées par les sociétés AMC Distribution, par les équipes en charge de la fonction Approvisionnement et de la fonction Achat.

#### NOTE 3 - FRAIS DE PERSONNEL

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Salaires et traitements	(654,9)	(619,9)
Charges sociales	(251,7)	(258,7)
Intéressement	(5,8)	(6,1)
<b>Total</b>	<b>(912,4)</b>	<b>(884,7)</b>

Les effectifs moyen de l'exercice ont été les suivants : (équivalent temps plein)

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Cadres	2 274	2 138
Agents de maîtrise	2 790	2 783
Employés, ouvriers	20 138	19 754
Gérants supérettes	2 039	2 502
<b>Total</b>	<b>27 241</b>	<b>27 177</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Le produit attaché au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est basé sont comptabilisées. Ce produit est présenté en réduction des charges de personnel et s'élève à 25.5 M€.

Au titre des rémunérations versées en 2017, le crédit d'impôt s'élève à 34.3 M€ ; l'écart correspond au crédit d'impôt sur des rémunérations comptabilisées en 2017 versées en 2018.

Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière de :

- d'investissements dans la rénovation des hypermarchés, des supérettes et des supermarchés, et dans le développement de corners en hypermarchés et en supermarchés,
- de recrutement d'alternants et de personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage,
- de formations, entre autres, des collaborateurs des espaces marchés,
- d'innovations dans la mise en place de nouvelles applications mobiles ou dans l'évolution des logiciels de gestion des produits.
- d'investissements sur les activités de e-commerce pour l'amélioration de l'expérience clients et le renforcement de l'efficacité opérationnelle.

À partir du 1er janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par un allègement de charges sociales.

#### NOTE 4 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

en millions d'euros	2018	2017
Autres achats et charges externes	(981,4)	(970,8)
Impôts, taxes et versements assimilés	(113,8)	(112,1)
Autres produits et charges	(33,3)	(24,5)
<b>Total</b>	<b>(1 128,6)</b>	<b>(1 107,4)</b>

Les « Autres produits et charges » comprennent notamment la production immobilisée correspondant essentiellement à l'activation de coûts appelés « frais de concept » et « frais d'expansion » dans le cadre d'investissements liés principalement à des projets de création, de rénovation et d'extension de magasins et des coûts informatiques.

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon les postes suivants :

en millions d'euros	2018	2017
Achats et variation de stocks	3,9	17,8
Autres achats et charges externes	33,8	39,3
Autres charges	2,3	0,6
Frais de personnel	30,1	36,1
Impôts, taxes et versements assimilés	0,4	0,6
Dotations aux amortissements et provisions	36,5	10,3
<b>Total</b>	<b>107,0</b>	<b>104,7</b>

Les transferts de charges relatifs aux autres achats et charges externes et aux frais de personnel correspondent essentiellement au reclassement en résultat exceptionnel des coûts liés à la rationalisation et la modernisation du parc de magasins et à la réorganisation des structures centrales.

Les transferts de charges relatifs aux dotations aux amortissements et provisions correspondent principalement au reclassement en résultat exceptionnel de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliquée dans les comptes consolidés.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**NOTE 5 - DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Dotations aux amortissements et dépréciations nettes des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(106,9)</b>	<b>(106,9)</b>
Actifs circulants	0,4	9,4
Risques et charges	(1,8)	(9,5)
<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,1)</b>
<b>Total</b>	<b>(108,3)</b>	<b>(107,0)</b>

**NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Intérêts et autres produits financiers	6,1	7,6
Intérêts et autres charges financières	(291,8)	(102,1)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>(285,7)</b>	<b>(94,5)</b>
Produits financiers de participation	7,4	7,2
<b>Total Résultat Financier</b>	<b>(278,3)</b>	<b>(87,3)</b>

Les charges financières nettes sont essentiellement composées :

- de dépréciations des titres de participation pour une dotation nette de -276.4 M€ en 2018 (-92.9 M€ en 2017) qui concerne essentiellement FPLP pour -217.6 M€ (-55.7 M€ en 2017), CODIM pour -62.6 M€ (-14 M€ en 2017).

Les produits de participations correspondent essentiellement aux distributions de dividendes : de la société FLOREAL pour 3.9 M€ (4.9 M€ en 2017), de la société CASINO CARBURANT pour 2.4 M€ (2.3 M€ en 2017) et de la société ALOEDIS avec un acompte sur dividende pour 0.2 M€ et une distribution de prime d'apport pour 0.6 M€.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### NOTE 7 - CHARGE D'IMPOT

en millions d'euros	2018	2017
Résultat courant	(431,0)	(203,4)
Participation des salariés	(1,8)	(1,5)
Résultat exceptionnel	(129,1)	(101,3)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(561,9)</b>	<b>(306,2)</b>
Impôt sur le résultat courant (après participation)	28,5	27,2
Impôt sur le résultat exceptionnel	0,0	0,0
<b>Charge ou produit d'impôt</b>	<b>28,5</b>	<b>27,2</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(533,4)</b>	<b>(279,0)</b>

L'impôt sur le résultat courant est constitué par les crédits d'impôt apprentissage et mécénat.

#### ALLEGEMENT ET ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 674.3 M€.

Et correspond principalement à l'utilisation future des déficits qui s'élèvent à 1 914.5 M€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant de la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à -34.2 M€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur au 01/01/2019 de 31 % majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

#### INTEGRATION FISCALE

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est Casino Guichard Perrachon SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à Casino Guichard Perrachon ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance. Dans ces conditions, la société comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

#### NOTE 8 - RESULTAT EXCEPTIONNEL NET D'IMPOTS

en millions d'euros	2018	2017
Résultat de cessions d'immobilisations	(2,9)	(61,8)
<b>Résultat de cession d'actifs</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(61,8)</b>
Dotations / reprises de provisions	(11,3)	53,5
Autres charges et produits exceptionnels	(114,9)	(93,0)
<b>Résultat autre que cession d'actifs</b>	<b>(126,2)</b>	<b>(39,5)</b>
<b>Résultat exceptionnel avant impôts</b>	<b>(129,1)</b>	<b>(101,3)</b>
<b>Impôts</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat exceptionnel net d'impôts</b>	<b>(129,1)</b>	<b>(101,3)</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

La ligne « Résultat autre que cession d'actifs » se compose :

- des mouvements de provisions essentiellement constitués de la dotation nette de reprise des provisions pour amortissements dérogatoires, pour risques et charges divers et pour dépréciations d'immobilisations incorporelles et corporelles.
- des autres charges et produits exceptionnels principalement liés à la rationalisation des parcs de magasins et aux frais de transformation des magasins de proximité (superettes), supermarchés et hypermarchés, à la réorganisation des structures centrales et au reclassement en résultat exceptionnel de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliqué dans les comptes consolidés, et aux impacts du mouvement social des Gilets Jaunes.

Sur l'exercice 2017, les autres charges et produits exceptionnels étaient essentiellement liés à la rationalisation du parc des magasins de proximité et supermarchés, la rénovation de Géant (mise en œuvre d'une nouvelle identité visuelle et transformation de l'aménagement intérieur), la mise en place d'un nouveau concept en supermarché et à la réorganisation des structures centrales.

## NOTE 9 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Fonds de commerce	2 181,1	2 197,6
Autres immobilisations incorporelles	509,4	499,4
Dépréciation des fonds de commerce	(194,0)	(188,9)
Amort et dépréc des autres immo incorporelles	(275,8)	(261,2)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 220,7</b>	<b>2 246,9</b>

### b. Variations

en millions d'euros	Fonds de commerce	Droit au Bail	Autres Immo. Incorp.	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>2 008,7</b>	<b>65,1</b>	<b>173,1</b>	<b>2 246,9</b>
Acquisitions de l'exercice	3,4	0,2	20,5	24,1
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(13,9)	(4,6)	(0,6)	(19,1)
Acquisitions par voie d'apport	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport	(5,9)	0,0	(3,9)	(9,9)
Dotations aux amortissements	0,0	(0,1)	(19,3)	(19,4)
Reclassements et autres mouvements	0,0	0,0	1,2	1,2
Dépréciations	(5,2)	2,1	0,0	(3,1)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>1 987,1</b>	<b>62,7</b>	<b>170,9</b>	<b>2 220,7</b>

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles correspond essentiellement à l'acquisition ou la création de logiciels pour 15 M€.

La diminution correspond essentiellement à la vente de différents fonds de proximité dans le cadre du passage de surfaces intégrées en franchise, à la résiliation des baux des sites de ce même format fermés définitivement et à la vente de 3 fonds de commerce supermarchés

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>		

Les modalités de dépréciation des fonds de commerce sont exposées dans le paragraphe C du "II - Règles et méthodes comptables" des notes aux états financiers.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1,9 % et 5,6%.

#### NOTE 10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

##### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Terrains et agencements	21,4	20,8
Amortissements	(7,4)	(7,0)
	14,0	13,8
Constructions et agencements	51,1	47,4
Amortissements	(25,3)	(25,1)
	25,8	22,3
Autres immobilisations corporelles	1 895,0	1 848,5
Amortissements et dépréciations	(1 301,1)	(1 250,1)
	593,9	598,4
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>633,7</b>	<b>634,6</b>

##### b. Variation

en millions d'euros	Terrains Agencements	Construct. Agencements	Autres Immob. Corporelles	Total
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>13,8</b>	<b>22,4</b>	<b>598,4</b>	<b>634,6</b>
Acquisitions de l'exercice	0,9	3,9	142,8	147,6
Sorties de l'exercice (en V.N.C)	(0,1)	(0,3)	(40,1)	(40,5)
Acquisitions par voie d'apport (en V.N.C)	0,0	0,0	0,0	0,0
Diminutions par voie d'apport (en V.N.C)	(0,2)	0,0	(4,1)	(4,3)
Reclassements et autres mouvements	0,4	1,7	(3,3)	(1,2)
Dotations aux amortissements	(0,8)	(1,9)	(90,8)	(93,5)
Dépréciations	0,0	0,0	(9,0)	(9,0)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>14,0</b>	<b>25,8</b>	<b>593,9</b>	<b>633,7</b>

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement aux dépenses de rénovation, d'aménagement, d'ouverture et d'extension des magasins :

- 56.2 M€ pour les hypermarchés
- 73.7 M€ pour les supermarchés
- 14.5 M€ pour la proximité
- 2.5 M€ pour les entrepôts

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Les diminutions par voie d'apport correspondent à l'Apport Partiel d'Actif Aloedis.

La diminution s'explique pour l'essentiel par :

- des opérations de cessions de matériels et d'agencements de sites
- des mises hors services suite aux rénovations des magasins

**NOTE 11 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

**a. Décomposition**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Titres de participations	4 162,2	4 158,9
Dépréciations	(1 081,3)	(805,7)
Net	3 080,9	3 353,2
Autres titres immobilisés	0,0	0,0
Dépréciations	0,0	0,0
Net	0,0	0,0
Prêts	63,3	56,6
Dépréciations	0,0	0,0
Net	63,3	56,6
Divers autres	13,4	13,4
Dépréciations	(0,1)	(0,1)
Net	13,3	13,3
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>3 157,5</b>	<b>3 423,1</b>

La société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation en retenant soit une valorisation sur la base de l'actif net réévalué, soit une valeur d'utilité résultant des flux de trésorerie attendus.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 1.9% et 5.6%.

**b. Variations**

<b>en millions d'euros</b>	<b>Brut</b>	<b>Amort &amp; Deprec</b>	<b>Net</b>
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>4 228,8</b>	<b>(805,8)</b>	<b>3 423,1</b>
Augmentations	25,4	(281,7)	(256,3)
Diminutions	(15,3)	6,1	(9,2)
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>4 238,9</b>	<b>(1 081,4)</b>	<b>3 157,6</b>

L'augmentation des immobilisations financières est principalement due :

- à l'apport de 5 fonds de commerce à ALOEDIS rémunérés par des titres pour 7 M€

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- à l'apport de logiciels, outils et développement informatiques liés aux applications mobile CASINO MAX et BINGOSINO à MAXIT rémunérés par des titres pour 4,7 M€
- à l'augmentation de capital de la société POMALIN pour 3,5 M€ en contrepartie de l'apurement de la créance détenue vis-à-vis de cette société et en partie en numéraire,
- à l'acquisition des titres des sociétés SUMACAS ARCACHON, SUMACAS MONTUSSAN et SUMACAS SOUILLAC pour 3,2 M€
- au prêt versé au titre de l'effort à la construction pour 3,2 M€
- à l'octroi de 2 prêts à SUMACAS BSO Holding pour 3,5 M€

La diminution des immobilisations financières est principalement liée :

- à la cession de 34,1% des titres ALOEDIS à FZ INVEST pour une valeur de 2,4 M€
- à la cession des titres ALLODE à CASINO GUICHARD PERRACHON pour 8,2 M€
- à la cession des titres POMALIN à HOLDIMAG pour 3,5 M€
- à la liquidation de Jeanick pour 0,8 M€

La variation des dépréciations est expliquée en note 6.

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations.

## NOTE 12 - STOCKS

### a. Décomposition

en millions d'euros	2018	2017
Stocks magasins	625,1	610,0
Dépréciations	(9,5)	(3,3)
Net	615,6	606,7
Stocks entrepôts	16,8	196,7
Dépréciations	(0,0)	(0,1)
Net	16,8	196,6
<b>Stocks nets</b>	<b>632,4</b>	<b>803,4</b>

### b. Variations des dépréciations des stocks

en millions d'euros	Dépréciation des stocks
<b>au 31/12/2017</b>	<b>3,4</b>
Dotations	9,6
Apports	
Reprises	(3,4)
<b>au 31/12/2018</b>	<b>9,6</b>

La variation des stocks entrepôts s'explique par le changement du processus achat avec la création de deux sociétés dédiées aux achats : CD Supply Innovation pour une partie des produits à marque propre et Casino Extended Logistics pour certains produits à marque nationale.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**NOTE 13 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

**a – Décomposition**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Créances clients et comptes rattachés	588,9	310,8
Dépréciations	(49,0)	(30,3)
Net	<u>539,9</u>	<u>280,5</u>
Autres créances d'exploitation	148,8	172,8
Dépréciations	(3,8)	(3,9)
Net	<u>145,0</u>	<u>168,9</u>
Sociétés apparentées	129,4	105,7
Dépréciations	0,0	0,0
Net	<u>129,4</u>	<u>105,7</u>
Créances diverses	139,2	129,7
Dépréciations	(11,2)	(6,9)
Net	<u>128,0</u>	<u>122,8</u>
<b>Créances clients et autres débiteurs nets</b>	<b>942,3</b>	<b>677,9</b>

Ces créances sont à moins d'un an pour 892.3 M€ et à plus d'un an pour 50 M€.

Dans cette rubrique sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 106.2 M€ qui se décomposent comme suit au 31/12/2018:

- clients et comptes rattachés	pour	18.3 M€ (29.9 M€ en 2017)
- autres créances d'exploitation	pour	78.6 M€ (104.9 M€ en 2017)
- créances diverses	pour	9.3 M€ (8.0 M€ en 2017).

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement de CASINO FINANCE vers les filiales
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

La variation du poste « créances clients et comptes rattachés » s'explique par la mise en place de la société Casino Extended Logistics avec la cession en novembre 2018 d'une partie du stock de certains produits à marque nationale à cette société.

**a. Variations des dépréciations pour créances clients et autres débiteurs**

<b>en millions d'euros</b>	<b>Actifs circulants</b>
<b>au 31/12/2017</b>	<b>41,1</b>
Dotations	30,4
Apports	(7,5)
Reprises	
<b>au 31/12/2018</b>	<b>64,0</b>

La variation des dépréciations pour créances provient de la réappréciation du risque sur les créances douteuses en lien avec la mise en œuvre de la nouvelle norme sur les instruments financiers appliqués dans les comptes consolidés.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

#### NOTE 14 - COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES

en millions d'euros	2018	2017
Charges constatées d'avance	105,8	103,7
Produits constatés d'avance	(25,6)	(6,6)
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>80,2</b>	<b>97,1</b>

Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées de loyers, de charges locatives, de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci, de l'étalement, dans le cadre de l'activité de franchiseur, des budgets d'ouvertures et coûts de développement sur la durée des contrats de franchise.

Les produits constatés d'avance correspondent en majorité à des coopérations commerciales obtenues des fournisseurs et relatives à des achats sur des périodes ultérieures.

#### NOTE 15 - CAPITAUX PROPRES

##### a. Ventilation avant et après répartition

en millions d'euros	2018	2017
Capital	106,8	106,8
Primes	4 525,1	4 804,1
Réserve légale		
- avant répartition	4,6	4,6
- après répartition	4,6	4,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Résultat de l'exercice		
- avant répartition	(533,4)	(279,0)
- après répartition	0,0	0,0
Acomptes sur dividendes	0,0	0,0
Provisions règlementées	106,9	114,6
<b>Capitaux propres</b>		
- avant répartition	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>
- après répartition (*)	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>

\* Sous réserve de l'approbation de l'affectation du résultat de l'assemblée générale du 03/05/2019.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**b. Evolution des capitaux propres**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>4 751,1</b>	<b>5 049,2</b>
Résultat de l'exercice	(533,4)	(279,0)
Augmentation du Capital (1)	0,0	0,0
Augmentation Prime d'Emission (1)	0,0	0,0
Diminution Prime d'Emission (2)	(279,0)	(516,6)
Résultat : affectation N-1 (2)	279,0	516,6
Report à nouveau	0,0	0,0
Provisions règlementées	(7,7)	(19,1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 210,0</b>	<b>4 751,1</b>

(2) L'assemblée générale du 18 avril 2018, a décidé, d'imputer le résultat de l'année 2017 sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport ».

Le capital est composé de 106 801 329 actions au nominal de 1 € :

105 638 556	détenues par la société	CASINO GUICHARD PERRACHON SA
947 524	détenues par la société	URANIE
205 935	détenues par la société	DINETARD
9 314	détenues par la société	FLOREAL

**NOTE 16 - PROVISIONS**

**a. Décomposition**

<b>en millions d'euros</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Pour risques et litiges divers	58,0	59,0
Pour charges diverses	21,5	13,9
Pour primes services rendus	10,9	10,5
Pour indemnités fin de carrière	79,5	73,9
Pour médailles du travail	25,7	28,0
Pour IS/plus values comptables	2,1	2,1
Pour programme fidélité	3,9	5,6
<b>Provisions</b>	<b>201,6</b>	<b>193,0</b>

Les provisions pour risques et litiges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), fiscale ou économique (contrefaçons...).

DCF est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et d'arbitrages avec des tiers, fournisseurs, salariés, administrations .... Des provisions sont ainsi constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

#### b. Variations

en millions d'euros	au 1er janvier	Dotat.	Mouv.	Reprise (1)	au 31 décembre
Pour risques et litiges divers	59,0	56,6	0,0	(57,6)	58,0
Pour charges diverses	13,9	13,2	0,0	(5,6)	21,5
Pour primes services rendus	10,5	10,9	0,0	(10,5)	10,9
Pour indemnités fin de carrière	73,9	80,2	(0,7)	(73,9)	79,5
Pour médailles du travail	28,0	0,0	0,0	(2,3)	25,7
Pour IS/plus values comptables	2,1	2,1	0,0	(2,1)	2,1
Pour programme fidélité	5,6	42,2	0,0	(43,9)	3,9
<b>Provisions</b>	<b>193,0</b>	<b>205,2</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(195,9)</b>	<b>201,6</b>
dont exploitation		147,3		(145,5)	
dont exceptionnel		57,9		(50,4)	
dont financier		0,0		0,0	

(1) Dont reprises de provisions devenues sans objet pour 1.4 M€. Celles-ci concernent essentiellement des reprises de provisions pour litiges.

La variation de - 0.7 M€ en flux mouvement correspond au transfert du personnel chez ALOEDIS lors de l'Apport Partiel d'Actif.

#### c. Engagements de retraite

Provision Retraite (en millions d'euros)	Montant comptabilisé au 01/01/2018	Variation exercice	Montant comptabilisé au 31/12/2018	Ecart actuariel non compta	Engagement réel au 31/12/2018
Valeur actuarielle des engagements (A)	73,9	5,6	79,5	63,1	142,6
Actifs financiers de couverture (B)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provision (A+B)</b>	<b>73,9</b>	<b>5,6</b>	<b>79,5</b>	<b>63,1</b>	<b>142,6</b>

Variation de provision	coût financier	Rendement attendu	Coût services rendus	Amortisseme nt écart actuar.	effet réduction / liquidation	Charge de l'exercice	versement actifs	remboursem ent actifs	Prestations versées	Variation Exercice
Valeur actuarielle des engagements (A)	2,1		7,8	5,1	(4,1)	10,9	0,0	0,0	(5,4)	5,6
Actifs financiers de couverture (B)		0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Provision (A-B)</b>	<b>2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>7,8</b>	<b>5,1</b>	<b>(4,1)</b>	<b>10,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(5,4)</b>	<b>5,6</b>

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.70 %
- Taux d'augmentation des salaires : 1.90 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : TGH05 / TGF05
- Taux de charges sociales : 35 %
- Taux de présence : taux moyen sur 2014 à 2018.

#### d. Engagements de primes pour services rendus des gérants mandataires

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.70 %
- Taux d'augmentation des commissions : 1.70 %

#### NOTE 17 - DETTES FINANCIERES

Dettes financières (en millions d'euros)	Degré d'exigibilité			TOTAL
	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Emprunt auprès des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Concours bancaires courants	115,7	0,0	0,0	115,7
Emprunts et dettes financières divers	0,0	0,0	25,8	25,8
<b>Total</b>	<b>115,7</b>	<b>0,0</b>	<b>25,8</b>	<b>141,5</b>

Les dettes financières diverses sont composées de dépôts et cautionnements.

#### NOTE 18 – DETTES

en millions d'euros	2018	Degré d'exigibilité			2017
		< de 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3,2	3,2			2,5
Dettes fournisseurs	1 525,5	1 525,5			1 417,6
Dettes fiscales et sociales	339,4	339,4			339,6
Autres dettes	1 394,4	1 394,4			1 145,0
<i>Dettes sur immobilisations</i>	20,1	20,1			30,1
<i>Sociétés apparentées</i>	1 312,7	1 312,7			1 074,2
<i>Dettes diverses</i>	61,6	61,6			40,7
<b>Total</b>	<b>3 262,5</b>	<b>3 262,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 904,7</b>

Le total des charges à payer inclus dans les postes du bilan s'élève à 487,8 M€ et se décompose comme suit :

- Fournisseurs et comptes rattachés	223,5 M€ (248,2 M€ en 2017)
- Dettes fiscales et sociales d'exploitation	194,3 M€ (192,2 M€ en 2017)
- Dettes sur immobilisations	12,9 M€ (16,4 M€ en 2017)
- Comptes sociétés apparentées	8,1 M€ (7,1 M€ en 2017)

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- Dettes diverses

49,0 M€ (27,6 M€ en 2017)

Le montant des effets à payer, inclus dans les dettes fournisseurs, s'élève à 114.9 M€.

#### AUTRES INFORMATIONS

##### a. Eléments concernant les entreprises liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société mère ne sont pas mentionnées.

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention nouvelle avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

##### b. Engagements hors bilan

en millions d'euros	2018	2017
<b>Engagements reçus</b>	<b>117,8</b>	<b>124,5</b>
Cautions bancaires et personnelles	47,2	54,2
Nantissements	67,4	67,3
Autres	3,2	3,0
<b>Engagements réciproques</b>	<b>263,5</b>	<b>278,8</b>
Loyers	263,5	278,8
<b>Engagements donnés</b>	<b>0,1</b>	<b>3,0</b>
Cautions bancaires	0,1	3,0
Garanties diverses	0,0	0,0

Par ailleurs, Distribution Casino France bénéficie :

- d'une option d'achat sur la totalité des titres des filiales de Sumacas Ile de France Holding qui est exerçable sur une période allant du 1/7/2019 au 1/7/2020 ; l'engagement de DCF relatif à cette option d'achat est estimé à 180 K€ au 31 décembre 2018. Cette option devient caduc si Franprix – Leader Price exerce une option d'achat portant sur les titres de l'actionnaire majoritaire de Sumacas Ile de France Holding.

##### c. Rémunération des organes de direction

Les membres des organes de direction et d'administration ne perçoivent aucune rémunération directe de la société.

##### d. Aspects environnementaux

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 5,7 millions d'euros au titre de la gestion des déchets.

##### e. Informations sur les opérations de fusions, apports et transmissions universelles de patrimoine de l'exercice

- ALOEDIS** : Apport partiel d'actif de DCF à cette société de 5 supermarchés (Castellane, Crest, Vif, Sainte Foy Les Lyon, Villedieu les Poels). La valeur nette des apports est de 6 963 453.82 €. L'apport a été rémunéré à hauteur de 139 267 actions de 50 € et une soulte numéraire de 104 €.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

- **MaxIT** : Apport partiel d'actif de DCF à cette société de plusieurs logiciels (Casino Max et Bingosino). La valeur nette des apports est de 4 708 544 €. L'apport a été rémunéré à hauteur de 4 708 544 actions de 1 €.

<b>Groupe Casino</b>	<b>DISTRIBUTION CASINO France</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
	<b>ANNEXE COMPTABLE DEFINITIVE</b>	

**f. Identité de la Société Consolidante**

CASINO GUICHARD PERRACHON SA  
 Société anonyme à Conseil d'Administration  
 1 cours Antoine Guichard  
 BP306  
 42008 SAINT ETIENNE CEDEX 2  
 N° SIRET : 55450117132465

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Conformément aux articles L.233-17 et R.233-15 du code de commerce, la société est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

**g. Evènements postérieurs à la clôture**

Dans le cadre du plan de cession d'actif annoncé en juin 2018 par le Groupe Casino, DCF a signé début 2019 des promesses unilatérales d'achats en vue de la cession de certains magasins déficitaires :

- Le 19/01/2019 : 6 hypermarchés Géant Casino à des adhérents Leclerc.
- Le 15/02/2019 : 8 supermarchés Casino à Lidl et d'un hypermarché à un adhérent Leclerc.
- Le 28/02/2019 : 2 hypermarchés Géant Casino au groupement les mousquetaires
- Le 12/04/2019 : 1 hypermarchés Géant Casino à un adhérent Leclerc et 1 hypermarché Géant Casino à un franchisé Système U.

En fonction des opportunités, d'autres cessions de magasins déficitaires pourraient intervenir.  
 Début mai, DCF rachètera les titres des sociétés SUMACAS La Tour bas Elné et SUMACAS Sarlat La Caneda.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- FILIALES (50 % au moins de capital détenu)</b>												
<b>SA FLOREAL</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	950 405 928	53,5	59,4	100,00	14 377 126	99,9	59,3			811,0	3,1	3,9
<b>SAS CASINO CARBURANTS</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 267 942	5,1	10,1	64,84	3 294 821	20,0	6,6			332,3	2,4	2,4
<b>FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING</b> 123 quai Jules Guesde 94400 VITRY SUR SEINE	343 045 316	1 409,9	1 812,2	100,00	1 409 942 412	3 725,4	2 949,9			7,5	106,7	-
<b>SA CODIM 2</b> RN 193 20600 FURIANI	400 594 412	15,0	14,4	100,00	2 163 216	224,7	28,7			40,2	-	9,0
<b>SAS SERCA</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	325 079 457	5,5	16,3	100,00	5 538 113	15,6	-			40,1	-	4,4
<b>BREAL</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	440 294 619	0,5	2,2	99,94	5 011	6,6	5,3			0,6	0,5	
<b>DILUX</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	323 801 894	2,6	3,8	99,81	164 647	11,4	11,4			1,3	0,6	
<b>SUMACAS MONTUSSAN</b> 10 Route de Lalande 33450 MONTUSSAN	824 525 315	1,6	0,8	100,00	1 633 759	2,4	2,4			8,4	-	0,6
<b>ALOEDIS</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	833 618 283	0,2	9,3	60,00	92 493	4,6	4,6			75,9	3,6	0,7
<b>MAXIT</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	833 618 168	4,7	4,8	99,98	4 708 544	4,7	4,7			1,7	0,1	
<b>DIVERS</b>					509 645	2,0	0,9					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	4 117,3	3 073,8	-	-	-	-	7,0

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- PARTICIPATIONS (entre 10 et 50 % de capital détenu)</b>												
<b>SUMACAS ILE DE FRANCE HOLDING</b> 1, Rue Cratoeva 92024 NANTERRE	823 705 660	33,8	14,4	49,00	16 582 211	16,6	-	3,5		0,5	- 3,5	
<b>SUMACAS BSO HOLDING</b> 2, Rue Troyon 92310 SEVRES	825 137 086			49,00	20 941 783	20,9	-					
<b>DIS AVAL</b> 73150 VALDISERE	780 112 785	0,0	0,4	36,00	576	1,3	1,3			4,6	0,6	
<b>DIVERS</b>					61 177	0,7	0,5					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	<b>39,5</b>	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	-

SOCIETES	SIREN	Capital	Capitaux Propres	Quote part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avais fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice hors taxes 2018	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2018	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
						Brute	Nette					
<b>1- PARTICIPATIONS moins de 10 % de capital détenu)</b>												
<b>IMMOBILIERE GROUPE CASINO</b> 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE	428 269 856	251,9	2 254,7	0,16	426 218	5,3	5,3			97,9	39,7	
<b>DIVERS</b>					911	0,1	0,1					
<b>TOTAL</b>		-	-	-	-	<b>5,4</b>	<b>5,4</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		-	-	-	-	<b>4 162,2</b>	<b>3 080,9</b>	<b>3,5</b>	-	-	-	<b>7,0</b>

(\*) informations relatives au dernier exercice clos N-1.